



ARRETE N° 2-2026

DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DU MAIRE A UN ADJOINT

Le Maire de la commune RAVEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18.

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Jean-Charles EDOUARD en qualité d'Adjoint au Maire.

Vu la délibération n°13 – 2026 en date du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Jean-Charles EDOUARD — 1^{er} Adjoint au Maire.

ARRETE

Article 1 En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Charles EDOUARD, 1^{er} Adjoint, est délégué pour remplir les fonctions d'Adjoint à l'urbanisme, aux bâtiments communaux et Matériel communal ainsi qu'aux associations, l'économie et la culture.

Il exercera ses fonctions dans les domaines suivants :

- Urbanisme : A ce titre, il sera en charge des questions relatives à la gestion de l'urbanisme réglementaire et opérationnel
- Les bâtiments communaux : A ce titre, il sera en charge des questions relatives :
 - ➔ Au suivi des locations des salles et bâtiments communaux
- Associations, loisirs, Economie, Culture : A ce titre, il sera en charge des questions relatives :
 - ➔ Au suivi des manifestations et événements
 - ➔ Aux relations et suivi des associations, commerces et toute activité économique pouvant se dérouler sur le territoire communal
 - ➔ Aux relations et suivi avec toutes les institutions ou associations dans le domaine culturel (Lecture Publique, spectacles, enseignement artistique)

Article 2 : Toutes ces délégations de fonctions entraînent délégation de signature à Monsieur Jean-Charles EDOUARD pour :

- En ce qui concerne les actes inhérents à l'occupation des sols, M. Jean-Charles EDOUARD peut signer les :
 - ➔ Décisions relatives à l'ensemble des Permis de construire

- ➔ Décisions relatives à l'ensemble des décisions préalables (travaux et divisions de terrain).
- ➔ Décisions relatives aux certificats d'urbanisme d'information et d'opération (Cua et Cub)
- En ce qui concerne les actes inhérents aux établissements recevant du public (Sécurité et Accessibilité), M. Jean-Charles EDOUARD peut signer les :
 - ➔ Autorisations de travaux au titre des Etablissements Recevant du Public.
- En ce qui concerne les domaines des Associations, des loisirs, de l'économie, ou de la Culture, M. Jean-Charles EDOUARD peut signer l'ensemble des courriers avec les partenaires, organismes et associations.
- En ce qui concerne les actes inhérents à la gestion des locations des salles communales, M. Jean-Charles EDOUARD peut signer les contrats de location et états des lieux pour la mise en location de ces salles ainsi que toute convention avec les associations et commerçants pour la mise à disposition du matériel communal.
- En cas d'absence de la deuxième adjointe, le dépôt de plainte au nom de la commune.

Article 3 : Monsieur Jean-Charles EDOUARD a délégation de signature, en cas d'empêchement ou absence de Monsieur le Maire, dans tous les domaines délégués au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Article 4 : La présente délégation est donnée, sous la responsabilité et la surveillance, de Monsieur le Maire à Monsieur Jean-Charles EDOUARD, et est révocable à tout moment.

Monsieur Jean-Charles EDOUARD rend compte, sans délai, à Monsieur le Maire, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature. La signature de Monsieur Jean-Charles EDOUARD, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention

« Pour le Maire et par délégation » - Le 1^{er} Adjoint - M. Jean-Charles EDOUARD

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le préfet, ainsi qu'à Monsieur le Comptable Public.

Notifié le : 31/03/2026

L'Adjoint

Jean-Charles EDOUARD

Fait à RAVEL

Le 27 Mars 2026

Le Maire

Bruno BERNARD

